

Syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion

Programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Serre amont et de ses affluents

TRANCHE 1 – Lot 3

Renaturation du Ru de Vigneux au droit du seuil du Poncelet

Réunion de piquetage du 22 juin 2020

Lieu :	Ru de Vigneux sur le chemin communal d'Agnicourt-et-Séchelles – à 14h00
---------------	---

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprise :
Syndicat du bassin versant amont de la Serre et du Vilpion	Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (Mise à disposition du Syndicat)	ETS MASCITTI NINO SA

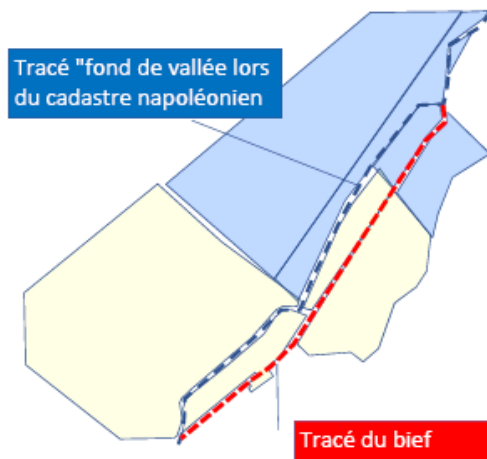
Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Absent	Excusé
M. LEFEBVRE Jean-Luc	Président du syndicat	✓		
M. LE ROUX Patrice	Vice-Président du syndicat	✓		
M. VAN ISACKER	Agriculteur et propriétaire de la zone de travaux	✓		
M. CHARPENTIER	Maire de Chaourse	✓		
M. WATEAU	Agriculteur et adjoint à la mairie de Agnicourt et Séchelles	✓		
M. DEBRUN	Agriculteur	✓		
M. BLANCHE J.	Agriculteur	✓		
M. BLANCHE E.	Agriculteur	✓		
M. BARBIER Michaël	Entreprise Mascitti	✓		
M. GOETGHEBEUR Clément	USAGMA	✓		
M. QUENTIN Damien	DDT			✓
M. FALCONNET Madisone	AESN			✓
M. MARLOT Romain	Fédération de pêche de l'Aisne			✓
M. DUNTZE Martin	Fédération de pêche de l'Aisne			✓
M. ALAVOINE Jean-François	Office Français pour la Biodiversité			✓
Maire de Agnicourt et Séchelles	Maire			✓

CONTEXTE :

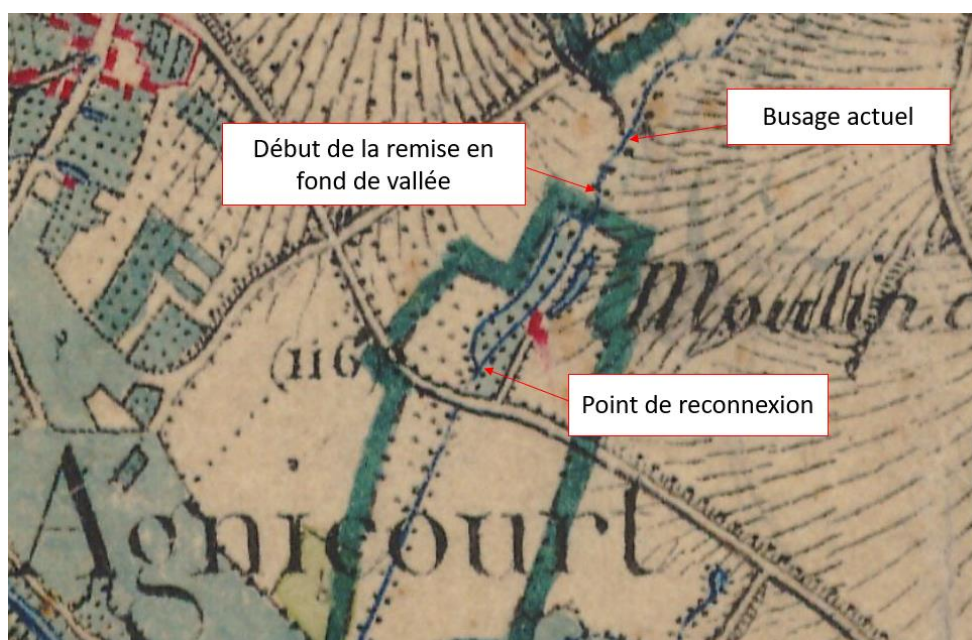
Le lot 3 des travaux de restauration et d'entretien de la Serre amont et de ses affluents vont débiter par la remise en fond de vallée du ru de Vigneux, au droit des parcelles de M. VAN ISACKER.

Les travaux vont l'objet d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général et autorisation environnementale en date du 30 janvier 2019.

L'objectif est de retrouver le tracé historique du cours d'eau, modifié par l'implantation du moulin du Poncelet, aujourd'hui détruit.



*Tracé historique du cours d'eau selon le cadastre napoléonien
(1808 recherche : M. VAN ISACKER)*



Carte d'état-major (1820-1866 - Géoportail)

Le programme pluriannuel de restauration et d'entretien de la Serre amont et de ses affluents a été confié, après appel d'offres, à l'entreprise Forêts et Paysages pour le lot 1 de remise en état de la ripisylve, à l'entreprise ATENA Paysage pour le lot 2 de mise en défens du cours d'eau et à l'**entreprise MASCITTI pour le lot 3 de restauration du lit mineur.**

DETAIL DES TRAVAUX :

L'objectif global des travaux est de permettre au ru de Vigneux de ne plus passer dans son lit actuel perché, et de retrouver le fond de vallée.

Chaque typologie de travaux est décrite ci-dessous.

- Gestion du passage busé en amont de la zone de travaux :

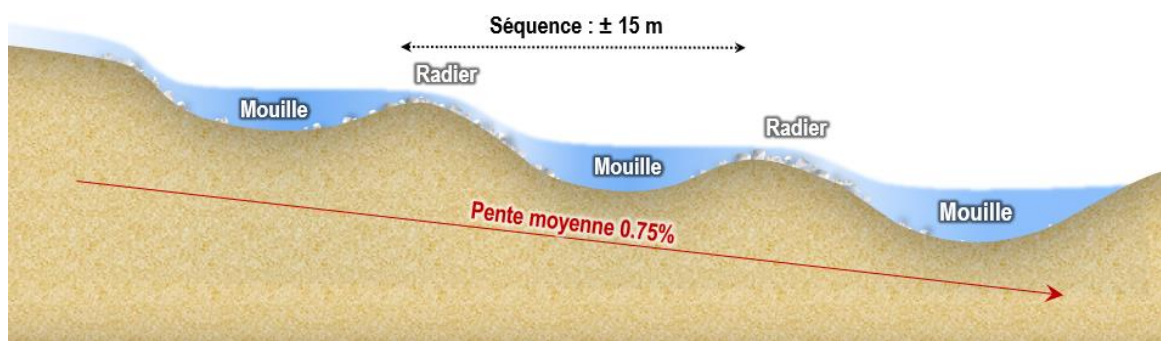
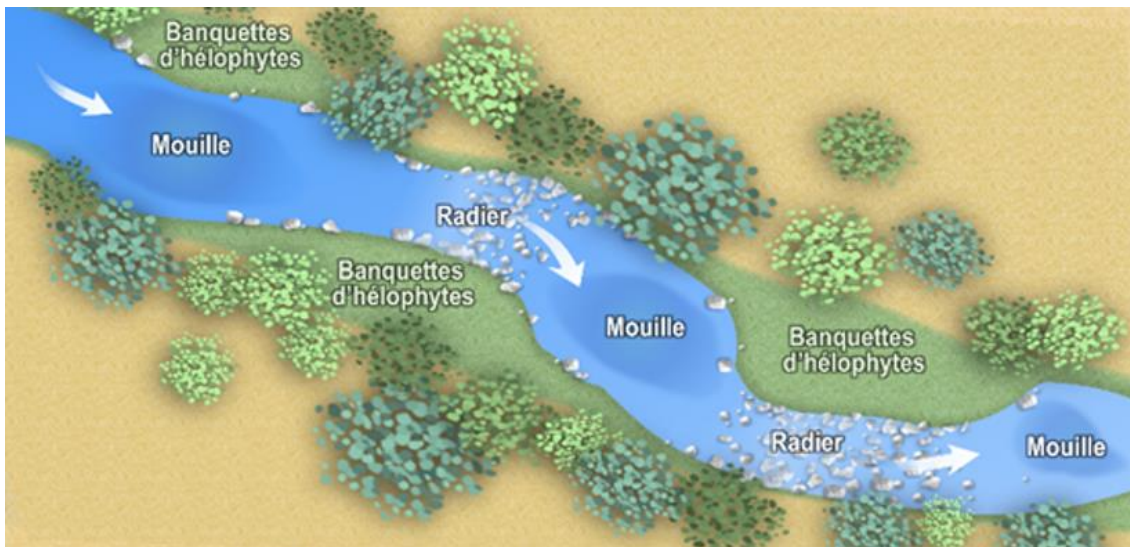
Le passage busé actuel ne permet pas une continuité sédimentaire et piscicole. En effet, la section est trop étroite et provoque un rétrécissement significatif du cours d'eau et une chute infranchissable est présente en aval. De plus, la buse est en contrepente par rapport au sens d'écoulement du cours d'eau. Comme vu avec les exploitants agricoles présents à la réunion, le passage est notamment utilisé pour l'exploitation des parcelles agricoles riveraines.

Le passage sera donc remplacé par un pont cadre, ancré de 30 à 50 cm en dessous du fond du lit actuel. Le pont cadre aura une largeur de 6 m, avec un passage après remblai d'au moins 5 m.

Comme vu avec M. WATEAU, représentant de la commune de Agnicourt-et-Séchelles et avec les riverains présents, principaux utilisateurs du passage, une remise en état du passage à l'identique sera réalisé, sans garde-corps pour faciliter les manœuvres des engins agricoles.

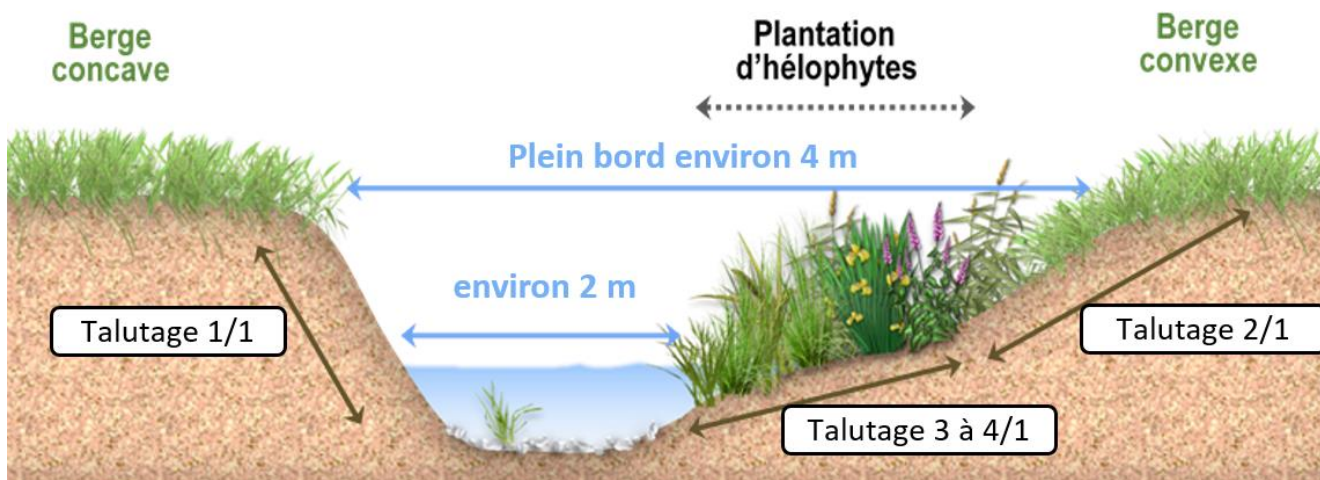
- Recréation du lit naturel :

Pour retrouver un écoulement en fond de vallée, un lit mineur va être recréé. L'objectif est de retrouver le fond de vallée, en recréant des faciès d'écoulement diversifiés, et ainsi restaurer une continuité longitudinale (continuité écologique et sédimentaire) et latérale (banquettes, zones humides, berges en pentes douces...). L'objectif est de s'approcher des dimensions suivantes :



La largeur du fond de lit mineur est d'environ 90 cm pour arriver à un lit plein bord d'environ 4 m.

En zone de méandre, la pente du talus sera de 1/1 en partie concave et de 2 à 3/1 en partie convexe avec une rupture de pente passant d'une pente très douce (3 à 4/1) à douce (2/1), afin de permettre une meilleure implantation des hélophytes en pied de berge, conformément aux schémas ci-dessous :



En secteur plus rectiligne, l'entreprise veillera à créer des berges en pente douce (2 à 3/1) au niveau des 2 rives.

Afin de diversifier les écoulements et les habitats, des blocs seront également installés en pied de berge.

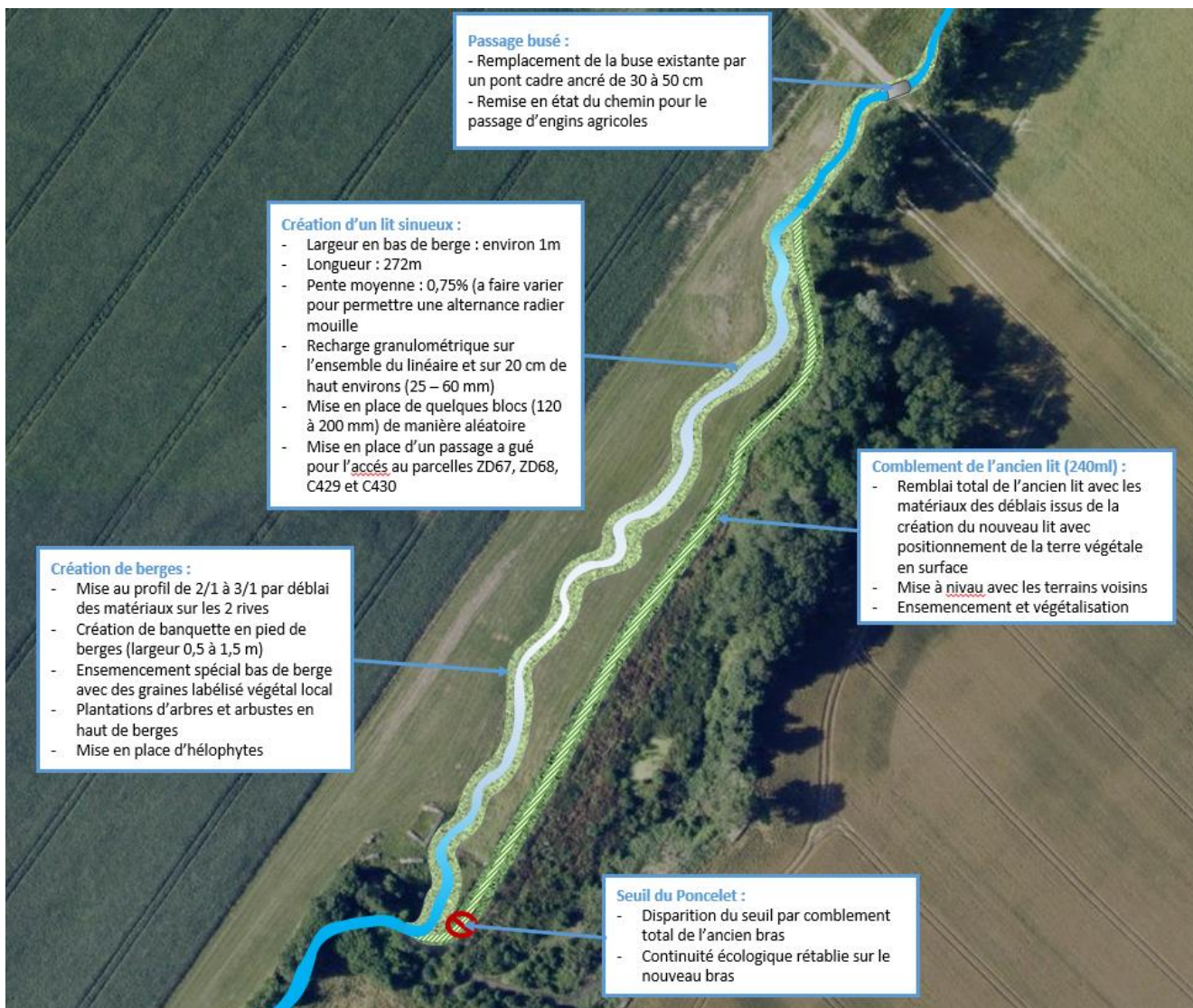
Un passage à gué sera implanté pour permettre l'accès d'une parcelle à l'autre.

Un ensemencement spécial berge et labélisé « végétal local » sera réalisé après validation par le maître d'œuvre du profilage du lit et des berges.

- Réouverture du cours d'eau :

Pour éviter un effet de chasse et une mobilisation des sédiments du nouveau lit, la réouverture du cours d'eau se fera progressivement sur une durée de trois jours, comme conseillé par le protocole de l'OFB. Un filtre à paille sera également présent en aval pour limiter au maximum le départ de MES vers le milieu aval.

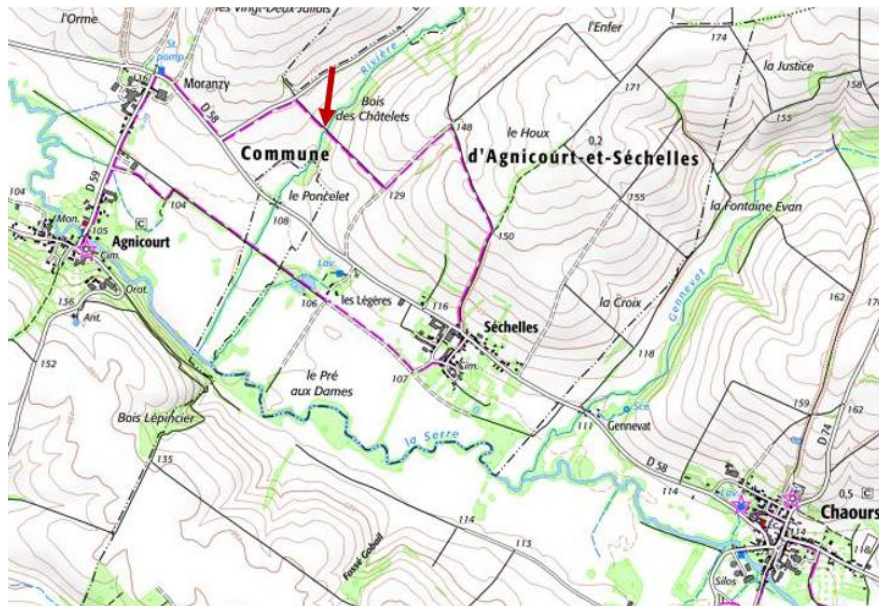
Un schéma résumé des travaux est présent ci-dessous :



REMARQUES, OBSERVATIONS :

- Un piquetage à l'aide de jalons a été réalisé sur le terrain et l'entreprise doit se tenir à ce piquetage sans avis préalable du maître d'œuvre.
- Ces travaux feront l'objet d'une réunion de chantier tous les 10 jours environs. Toutes les personnes qui souhaitent y participer seront les bienvenues.
- Sans aucune observation et remarque, dans un délai de 8 jours, les informations de ce compte-rendu sont jugées acceptées.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le suivi des travaux d'entretien du réseau hydrographique du Syndicat, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
 - M. Michaël BARBIER – entreprise MASCITTI 06.21.65.08.12
 - M. Clément GOETGHEBEUR – Union des syndicats 06.85.21.12.54

- La prochaine réunion se tiendra le **mercredi 1 juillet à 14h00**, sur site sur le chemin communal d'Agnicourt-et-Séhelles, aux lieux dit des « bois des Châtelets » et du « Poncelet » comme indiqué sur la carte ci-après :



FINANCEMENT :

- Ce programme pluriannuel de travaux est possible grâce à la participation financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.



Le service technique,
GOETGHEBEUR Clément